



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES

Veillez prendre avis que le conseil municipal de la Ville de Deux-Montagnes étudiera la demande de dérogations mineures, ci-après indiquée, et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer, lors d'une séance ordinaire qui se tiendra le 9 juin 2011 à 20 h, à la salle du conseil municipal située au 803, chemin d'Oka à Deux-Montagnes :

Désignation de l'immeuble	Nature et effet de la dérogation demandée
420 à 420B (Lot 1 604 679)	La demande a pour objet d'autoriser une opération cadastrale ayant pour effet : <ul style="list-style-type: none">▪ de créer un nouveau lot (4 809 092) dérogatoire avec une superficie de 396,7 m² au lieu d'une superficie de 450 m² tel que prescrit par le règlement de lotissement▪ que la marge arrière du bâtiment projeté soit à 5 m de la nouvelle limite de lot, alors que le règlement établit cette marge à 9 m.
424, 25e avenue (Lot 1 976 804)	La demande a pour objet de permettre l'agrandissement de la résidence par l'ajout d'un garage attaché avec une marge avant secondaire de 1,25m au lieu des 6m, tel que prescrit par le règlement de zonage.

DONNÉ à Deux-Montagnes, ce 30 mai 2011.

Jacques Robichaud
Avocat, o.m.a.
Directeur des services juridiques et greffier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Jacques Robichaud, Greffier et Directeur des services juridiques de la Ville de Deux-Montagnes, certifie que j'ai publié l'avis ci-haut mentionné, en l'affichant sur le tableau de l'hôtel de ville, le 30 mai 2011 et en le faisant paraître dans le journal La Concorde, édition du 1^{er} juin 2011.

Signé à Deux-Montagnes, ce 2^e jour du mois de juin 2011.

Jacques Robichaud
Avocat, o.m.a.
Directeur des services juridiques et greffier